



---

## Hausse à 25% du taux obligatoire de logements sociaux voté par le Sénat

Sénat-logement-immobilier-BTP-social,LEAD

Le Sénat a voté mercredi soir le relèvement de 20 à 25% du taux obligatoire de logements sociaux dans les communes lors de l'examen du projet de loi sur le logement social.

Il prévoit cependant le maintien du taux de 20% prévu par la loi SRU (Solidarité et Rénovation urbaine) sur les territoires ne nécessitant pas un effort de production supplémentaire.

La prise en compte des places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) a été inclus dans le décompte des logements sociaux par un amendement du rapporteur Claude Beirt-Débat (PS).

Le vote de l'article 4 du projet de loi "de mobilisation du foncier public en faveur du logement et renforcement des obligations de production de logement social" a été acquis par 176 voix contre 143.

L'UMP par les voix notamment de Philippe Dallier et de Christian Cambon et les centristes par la voix de Daniel Dubois ont tenté en vain d'édulcorer la mesure "trop lourde pour les communes" en proposant d'inclure l'accession à la propriété ou les terrains pour les gens du voyage.

Leurs amendements ont tous été repoussés.

"C'est une mesure inique pour les collectivités", s'est écrié M. Dubois.

"Le principe de cette loi est de pallier à la carence de logements locatifs sociaux qui est en train de miner notre société, ne dévions pas", a répondu Claude Dilain (PS).

M. Berit-Débat a estimé le bilan de l'article 55 de la loi SRU (qui impose le taux de 20% de logements sociaux) "est très positif".

Il souligne dans son rapport que "la part des communes réalisant leurs objectifs de rattrapage de construction de logements locatifs sociaux n'a cessé de croître depuis 2002 passant de 49% pour la période 2002-2004 à 63% pour celle de 2008-2010".

"Depuis 2002, plus de 310.000 logements ont pu être réalisés sur les communes soumises à l'article 55 alors que les objectifs étaient d'environ 200.000", précise-t-il également.

Les sénateurs ont profité de ce texte pour voter trois amendements identiques présentés par les écologistes, trois sénateurs UMP et centristes du Nord et Pas-de-Calais et le groupe socialiste concernant les coronas du Nord qui constituent aujourd'hui un patrimoine immobilier de plus de 62.000 logements.

L'amendement vise à transformer la SOGINORPA, établissement public région détenu par la Région Nord-Pas-de-Calais propriétaire de ces anciens logements de mineurs en SA HLM avant fin 2013.

Il s'agit selon la centriste Valérie Létard et l'écologiste Marie Blandin de "pouvoir poursuivre les travaux de réhabilitation" bloqués par le statut actuel.

Les communistes et l'UMP se sont abstenus sur cette question jugeant qu'il s'agissait d'un "cavalier législatif" et que "des flous" subsistaient.